

Compte rendu du Conseil Municipal du 2 décembre 2025

Présents : BERNARD A. / ASCARI S. / LEOUZON P. / PELLEGRIN R./ STOFFT N./ CHEVAT L. / VINCENT J. / ROUSSON L. / RIOU J./ TEILHAS-BALME V. / BARDINE L.

Excusés : GRANDJEAN L. /BAUDRAND M.

Alain BERNARD ouvre la séance du Conseil Municipal, présente le compte rendu du mois d'octobre. Aucune remarque n'étant émise, celui-ci ainsi que la feuille de présence sont proposés à la signature.

✓ Groupe d'animation

Pour le Téléthon, le groupe d'animation propose 2 concours, vendredi 12 décembre. Un concours de baby-foot et un concours de belote. Le baby-foot se déroulera à la cantine, 10 € l'inscription pour les joueurs et 5 € de participation pour ceux qui ne jouent pas, car un petit buffet dînatoire est proposé pour ce concours. Celui de belote se déroulera à la salle des fêtes à partir de 20h, participation 10 € également.

✓ Délibérations

Une délibération est nécessaire pour percevoir les montants des attributions compensatrices définitives de 2025 de la communauté de communes ARC. Le montant pour cette année est de 172 510.26 €.

Les élus approuvent à l'unanimité.

Une délibération est soumise aux votes pour permettre de liquider et mandater les dépenses, dans la limite du quart du budget de l'année 2025, pour assurer le bon fonctionnement des services en attendant le vote du budget 2026. M. le Maire rappelle les montants qui seront reportés sur le budget prochain.

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent ces montants.

DM 2 :Une délibération modificatrice pour le budget communal est nécessaire afin d'ajuster les inscriptions budgétaires au vu de la consommation effective des crédits au chapitre 12 pour un montant de 22 000 € qui sera pris sur le chapitre 11.

A l'unanimité, les élus approuvent.

✓ Piscine - Camping

Camping : Les travaux sont en cours : l'enfouissement des bornes d'eaux, la séparation des bornes électriques et eaux pour des bornes aériennes et ainsi éviter notamment des soucis de gel. Des bouches à eau vont être mises dans les regards. Le plafond a été posé dans le bâtiment principal, reste les joints à finir. L'électricien doit câbler le plafond et mettre des spots. Des prises sont à tirer également sur la partie basse du mur. Une ouverture de porte va être créé côté restauration.

Piscine : Un devis pour le béton désactivé a été reçu soit 35 000 €. Pour les travaux de l'arrosage et du gazon, plusieurs possibilités et devis ont été proposés. Les entreprises reviendront en mars lorsque le circuit d'irrigation sera activé pour affiner les devis. Un devis a été demandé par P.LEOUZON pour le portail mitoyen avec le camping. Les employés communaux se chargeront du portail communiquant avec les mûriers qu'il faudra huiler. Un devis pour les dalles de la piscine sera établi ultérieurement par M. RODRIGUES. Les décisions pour les devis seront prises ultérieurement.

✓ PLU

Notre interlocutrice a changé avec le service de la DDT. Le bureau d'étude n'a toujours pas donné de réponse. Le conseil municipal ne peut pas délibérer ce jour et remettra à plus tard cette délibération à l'ordre du jour.

✓ Divers

-Épisode cévenol du 16/11 : les employés communaux ont effectué un entretien rapide. L'entreprise BERTHIAUD est intervenue pour mettre de l'enrobé chaud sur certaines voiries de la commune fortement endommagées. La commune va déposer une demande de subvention d'aide au programme voirie à l'Etat. Le dossier est à déposer avant le 15 janvier 2026. Une délibération est prise à l'unanimité pour déposer ce dossier.

-Le Bleuet de France : cette association aide les militaires blessés, les familles endeuillées, les pupilles de la Nation et les victimes d'actes terroristes. Une demande de subvention a été adressée en cette année du centenaire du Bleuet.

Après en avoir délibéré, les élus présents approuvent un don de 200 €.

-Demande d'une subvention de l'association Art Gospel Chorale. L'association n'étant pas domiciliée sur notre commune, ni sur notre Communauté de communes, une réponse négative leur sera apportée.

-Opération déchets verts : Elle s'est terminée le dimanche 30/11. L'opération est appréciée par les administrés. Les déchets ont été évacués dès le lundi.

-Ecole : des devis pour le changement du mobilier de classe ont été reçus, entre 4 000 et 4 600€ environ. En accord avec les enseignantes, l'achat sera effectué sur le prochain budget communal.

-Date de Vœux du maire : vendredi 16 janvier à 19h, à confirmer selon la disponibilité de la salle et des voeux du M. Le Préfet.

-Mutuelle communale : un partenariat avait été signé le 4/05/2021 avec MUTUALIA pour une durée de 5 ans. Cette convention arrive à échéance le 3/05/2026. MUTUALIA propose de renouveler ce partenariat ou de le dénoncer 2 mois avant la date d'échéance. Les élus présents souhaitent maintenir ce partenariat et voir également si d'autres mutuelles le proposent aussi, ce qui n'était pas le cas en 2021.

-Plan climat air énergie territorial (PCAET) : S.ASCARI. La CCARC avait effectué une 1^{ère} étude sur les possibilités d'installation de panneaux photovoltaïques sur toutes ses communes. Une opération avec un coût élevé, environ 300 000.00 € pour l'installation sur Saint Lager Bressac. Un contrat de revente ou d'autoconsommation de l'électricité a été négocié par le SDE, avec une rentabilité entre 7 à 10 ans. Le projet est toujours en cours d'étude avec la création de la structure. Une convention peut être signée pour l'installation possible sur notre commune. Le conseil municipal est favorable à attendre pour la signature de cette convention.

-SYDEO : J.VINCENT. Lors de la dernière réunion du Comité Syndical, le rapport d'activité de 2024 du syndicat a été présenté. Le rapport est téléchargeable sur le site www.sydeo.fr (menu « Sydeo », puis page « Rapports annuels »). Par modification des statuts, le nombre de représentants titulaires passe à 1 (au lieu de 2) les suppléants seront 2. Cette décision sera effective après les élections municipales.

-Illuminations du village : les décorations de Noël seront présentes du 8 décembre 2025 au 9 janvier 2026.

-Parvis de l'Eglise : souci de défécations des pigeons sur le parvis de l'Eglise. Un devis a été demandé pour l'installation de picots supplémentaires.

-États des lieux de la salle des fêtes : des élus, pour soulager les employés communaux, depuis le début du mandat, se chargent de faire l'état des lieux entrant et sortant de la salle des fêtes. Les élus souhaiteraient que ce soit les employés communaux qui reprennent ces états. Les conditions vont être revues.

-Fermeture de la mairie : du mercredi 24 décembre au vendredi 2 janvier 2026 inclus.

-Chaufferie : un problème de baisse de pression dans la chaufferie du village est signalé. Le plombier va intervenir.

-DAOM : point de collecte du Moulin de Geai, de trop nombreux encombrants ou déchets ne relevant pas du tri des DAOM sont malheureusement constatés.

-Route départementale D2 : suite aux travaux de réfection de la route, les élus alertent sur une bosse au niveau de celle-ci. Un signalement sera fait au service du Département.

-Sculpture : l'artiste ZAMA, M. Jean-Marie PEREY propose d'offrir une sculpture en ferronnerie à la commune. Les élus approuvent à l'unanimité.

-Bulletin municipal : les corrections sont en cours. Distribution prévue vers Noël. L'invitation aux vœux du Maire sera glissée avec.

- CCAS : distribution des colis samedi 13 décembre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.